



RAPPORT DE THERMOGRAPHIE

Installation(s) vérifiée(s)

CHU DE RANGUEIL BATIMENT H2

**N° de rapport :**

134210733.002

Date : 10/12/2025**Version :** 1**Lieu d'intervention :****CHU DE TOULOUSE RANGUEIL****BATIMENT H2**

1 Avenue du Professeur Jean Poulhès

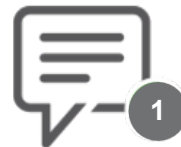
31400 TOULOUSE

Date d'intervention :

Le 01/12/2025

Intervenant(s) :

ISSAM LOUZIDI

OBSERVATION(S) :**Anomalie(s)
constatée(s)**

Contrôle des installations électriques suivant le descriptif de prestation APAVE

Thermographie Infrarouge

Code produit : ETIR0020

Adresse(s) d'expédition

Adresse postale

CHU DE TOULOUSE

2 RUE VIGUERIE - TSA 80035

31059 TOULOUSE 09

A l'attention de Nicolas SAURIAC

Adresse(s) E-mail

sauriac.n@chu-toulouse.fr

twardowski.c@chu-toulouse.fr

Relations de la mission

Intervenant(s)

ISSAM LOUZIDI

Rendu compte à

Mr TWARDOWSKI

Responsable électricité

Signature



Accompagné par

Mr NAVARETTE

Technicien

Sommaire

1 Synthèse des observations	3
2 Objectif et objet de la mission	4
2.1 Objectif	4
2.2 Objet	4
3 Document de référence	4
4 Type de contrôle	4
5 Matériels utilisés	4
5.1 Matériels	4
5.2 Informations sur la caméra	4
5.3 Logiciel utilisé	4
6 Documents fournis par l'entreprise utilisatrice	4
7 Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise	5
8 Présentation des anomalies constatées	8
BATIMENT H2 RDC \ GAINÉ 7H2\TGD 7H2 1109024	9

1 Synthèse des observations

Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n° _	Degré de priorité			Défaut déjà signalé	
		1	2	3	Présentant toujours un défaut	Ne pouvant être contrôlé
<u>RANGUEIL</u>						
BATIMENT H2 RDC						
GAINE 7H2						
TGD 7H2 1109024						
Porte fusible	1		X			

2 Objectif et objet de la mission

2.1 Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part. Le contrôle thermographique a été réalisé conformément au descriptif de prestation Apave

2.2 Objet

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

3 Document de référence

Méthodologie Apave

4 Type de contrôle

- ☐ Contrôle initial
- ☒ Contrôle périodique

5 Matériels utilisés

5.1 Matériels

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

5.2 Informations sur la caméra

Modèle : T660	Date de fabrication : 14/03/2017
N° de série : 55910901	Bande spectrale : 7,5 à 14 µm
Objectif : 15° x 11°	Plage de température : -40°C à +2000°C
Résolution / Sensibilité : 640 x 480 (<0,02°C à 30°C)	Date de vérification périodique : 03/09/2025
Incertitude de mesure : +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C	Réalisé par : FLIR

5.3 Logiciel utilisé

FLIR Thermal Studio PRO

6 Documents fournis par l'entreprise utilisatrice

- ☒ Rapport établi lors de la dernière visite
- ☐ Plan des zones ATEX
- ☐ Classement des locaux BE2 et BE3
- ☒ Autre : Liste des éléments à contrôler signée par Mr TWARDOWSKI

7 Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise

La liste du matériel à contrôler a été établie contractuellement, cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

Colonne "Charge" :

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible
- 0 signifie : Nulle (0 %)

Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client				
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
<u>RANGUEIL</u>				
BATIMENT H2 7°ETAGE				
ARMOIRE R+7 AD7.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+7 AD7.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+7 AD7.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+7 AD7.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+7 AD7.11				
BATIMENT H2 6°ETAGE				
ARMOIRE R+6 AD6.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+6 AD6.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+6 AD6.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+6 AD6.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 5°ETAGE				
ARMOIRE R+5 AD5.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+5 AD5.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+5 AD5.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+5 AD5.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+5 AD6.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 4°ETAGE				
ARMOIRE R+4 AD4.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+4 AD4.9	U	RAS		01.12.2025

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
BUREAU RH24M5				
ARMOIRE R+4 AD4.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+4 AD4.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+4 AD4.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 3°ETAGE				
ARMOIRE R+3 AD3.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+3 AD3.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+3 AD3.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+3 AD3.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+3 AD3.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 2°ETAGE				
ARMOIRE R+2 AD2.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+2 AD2.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+2 AD2.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+2 AD2.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+2 AD2.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 1°ETAGE				
ARMOIRE R+1 AD1.8	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+1 AD1.9	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+1 AD1.10	U	RAS		01.12.2025
ARMOIRE R+1 AD1.12	U	RAS		01.12.2025
LOCAL CFO				
ARMOIRE R+1 AD1.11	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 RDC				
GAINE 4H2				
TGD4H2 1109027	U	RAS		01.12.2025
GAINE 5H2				
TGD5H2 1109026	U	RAS		01.12.2025
COFFRET dérivation	U	RAS		01.12.2025
GAINE 6H2				
TGD6H2 1109025	U	RAS		01.12.2025
GAINE 7H2				
TGD 7H2 1109024	U			01.12.2025
Porte fusible		1		
GAINE G3				
ADG3 110902866	U	RAS		01.12.2025
GAINE G2				
ADG2 1109030	U	RAS		01.12.2025
GAINE G1				
ADG1 1109029	U	RAS		01.12.2025

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
BATIMENT H2 -1				
GAINE G2				
ARMOIRE H2G2 1100961	U	RAS		01.12.2025
GAINE G4				
ARMOIRE H2G4 1100957	U	RAS		01.12.2025
GAINE G1				
ARMOIRE H2G1 NON VUE	U	RAS		01.12.2025
BATIMENT H2 -2				
GAINE G4				
ARMOIRE H2G4 1100956	U	RAS		01.12.2025

8 Présentation des anomalies constatées

Ce chapitre vous présente les fiches d'anomalies des matériels en défaut relevées lors de notre contrôle sur les matériels et/ou ensembles d'appareillage électrique de votre établissement listés au chapitre 7.

- Chaque fiche d'anomalie contient les informations suivantes :

La localisation et les images du matériel en défaut

- L'emplacement du matériel
- L'élément contrôlé (coffret, armoire, tableau)
- Le matériel en défaut
- Une photographie (image visible)
- Un thermogramme (image infrarouge)

Les informations de mesures du matériel en défaut

- L'émissivité de la mesure
- La distance de la mesure
- Les températures mesurées (1)
- L'intensité mesurée (facultatif)
- Le taux de charge estimé (facultatif)

(1) Les valeurs des températures sont indicatives.
Les différences de températures entre zones et spots sont plus significatives.

Les constats, les préconisations et le degré de priorité

- Un constat
- Une préconisation
- Un degré de priorité *

* Le degré de priorité de chaque défaut correspond aux trois niveaux suivants :

1 – Action immédiate

2 – Action sous 2 mois à compter de la réception du rapport

3 – Vérification ou action à réaliser avant le prochain contrôle thermographique périodique (délai pouvant être précisé par l'opérateur)

Le suivi des actions correctives

- La suite donnée par l'entreprise utilisatrice
 - la nature de l'action
 - la date de réalisation
- Le contrôle de la levée de l'anomalie
 - la date de la levée
 - le nom du contrôleur
 - la signature du contrôleur

Fiche d'anomalie

N° 1

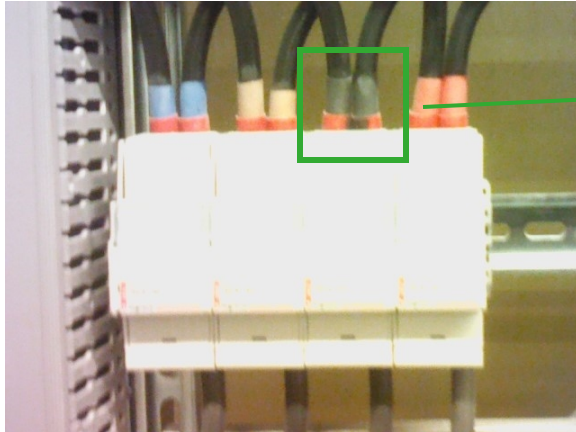
Localisation et images

Emplacement du matériel : BATIMENT H2 RDC \ GAINÉ 7H2

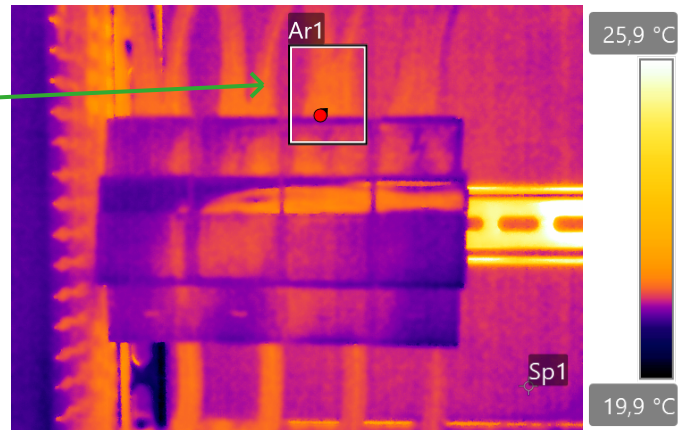
Élément contrôlé : TGD 7H2 1109024

Matériel en défaut : Porte fusible

Photographie



Thermogramme



Informations

Paramètres de mesure

Émissivité	0,85
Distance	0,00 m
Taux de charge estimé (%)	50
Intensité mesurée (A)	5.2/6/0.5/0.6

Températures (°C)

Temp maximum défaut (Ar1)	21,7
Temp ambiante du matériel (Sp1)	21,3
Ecart Ar1 - Sp1	0,4

Constat, préconisation(s) et priorité

Constat :

Trace d'échauffement anormal constaté au niveau de la borne de connexion amont phase 2 de l'élément en défaut désigné ci-dessus.

Préconisation(s) :

Remplacer le matériel ayant subi un échauffement.

Degré de priorité : 2

Action corrective réalisée et levée d'anomalie

Suite donnée par l'entreprise utilisatrice :

Nature de l'action :

Date :

Contrôle de la levée d'anomalie :

Anomalie soldée le :

Par :

Signature